



MAIRIE DE MARLY-LA-VILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'aménagement global du secteur du Haras de la commune de Marly-la-Ville

Par arrêté n°2025-057 du 06 mars 2025, le Maire de la commune de Marly-la-Ville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aménagement global du Haras de la commune de Marly-la-Ville sur le secteur des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du plan local d'urbanisme en vigueur n°5 (Haras Nord), n°6 (Haras Sud) et n°3 (centre bourg) soit :

- Les opérations déjà réalisées par la société Foncim au sud de l'OAP 5 et par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au nord-Est de l'OAP 6 ;
- L'opération portée par la société Immobilière 3F (I3F) au nord de l'OAP 5, objet de la demande de Permis de Construire Valant Division (PCVD) les lots 1,2 et 3 (ainsi qu'un autre PCVD pour le lot 4) à l'occasion de laquelle est organisée la présente enquête publique :
- Le projet de création de logements et de réhabilitation de l'OAP 3 au stade d'étude de faisabilité ;
- La future opération sur l'OAP 6 au Sud du Haras qui ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun programme défini.

L'urbanisation du secteur Nord du Haras s'inscrit dans deux objectifs principaux du plan d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme :

- Assurer la redynamisation du village dans le respect des équilibres environnementaux, économiques et sociaux ;
- Préserver l'identité "rurale moderne" de Marly, la qualité des paysages et environnementale.

Pour toute information complémentaire sur le projet, toute personne est invitée à s'adresser au service urbanisme au 01.34.47.46.49 ou 01.34.47.46.48.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et la MRAe a rendu un avis le 5 novembre 2024. L'étude d'impact et l'avis de la MRAe sont joints au dossier – comme le bilan de la concertation.

A cet effet, le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Michel MORIN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera :

du 26 mars 2025 – 08h30 au 25 avril 2025 – 17h00 inclus

Le dossier et un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique à la mairie de Marly-la-Ville, service urbanisme, 10 rue du Colonel Fabien : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la ville : <https://marly-la-ville.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra le public à cette adresse, lors des permanences suivantes :

- Jeudi 27 mars 2025, de 09h00 à 12h00 ;
- Lundi 07 avril 2025, de 14h00 à 18h00
- Samedi 19 avril 2025 de 09h30 à 12h00 ;
- Vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations sur le projet le projet d'aménagement global du Haras de la Commune de Marly-la-Ville sur le secteur des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du plan local d'urbanisme en vigueur n°5 (Haras Nord), n°6 (Haras Sud) et n°3 (centre bourg) peuvent être adressées :

- Sur les registres mis à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Marly-la-Ville ;
- Par courrier postal à « Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Projet d'aménagement global du Haras - service urbanisme, 10 rue du Colonel Fabien – 95 670 Marly-la-Ville ;
- Par courriel, à l'adresse : instruction.marly@marlylaville.fr, en précisant en objet « Projet d'aménagement global du Haras ».

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant une durée d'un an, au service urbanisme, aux heures et jours d'ouverture au public, et sur le site Internet de la ville.